

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE:

Conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal, un avis est donné à l'effet que les membres du conseil de la MRC de Joliette apporte un changement au calendrier des séances ordinaires 2021 adopté lors de la séance ordinaire du 25 novembre 2020, par la résolution numéro 201-11-2020.

La séance ordinaire du mardi 16 mars 2021 - 19 h se tiendra:

LE MARDI 16 MARS 2021 À 16 H

Cette séance sera tenue par vidéoconférence étant donné la situation actuelle (COVID-19).

DONNÉ À JOLIETTE, CE 10° JOUR DE MARS DEUX MILLE VINGT ET UN.

Nancy Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nancy Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de_Joliette, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie exceptionnellement à un endroit (site internet), le 10 mars 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 mars 2021.

Signature